



CORBELIN

ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 71 – septembre/octobre 2013

« septembre humide, pas de tonneaux vides » Proverbe

LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PUBLIQUE:

Les nouveaux rythmes scolaires ont été mis en place dès la rentrée scolaire 2013/2014. Les élèves ont cours de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et de 8h30 à 11h30 le mercredi.

Ils rencontrent un succès certain auprès de tous les enfants qui y participent, nombreux, dès la maternelle. Il faut dire que les activités périscolaires proposées entre 15h30 et 16h30 sont très variées : chant, éveil musical, yoga, jeux de balles, sensibilisation à la nature, football, boules, golf, éveil à l'anglais, activités artistiques...

Un « actibus » a été mis en place pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2 qui doivent rejoindre le Moulin pour y être repris par leurs parents à 16h30, ou plus tard s'ils fréquentent le Centre de Loisirs. Les enfants de maternelle ainsi que ceux du CP restent à l'école où différentes activités leur sont proposées, ainsi que la possibilité de pratiquer des jeux libres laissant place à l'imagination.

Les associations partenaires sont vivement remerciées de leur soutien. Néanmoins, comme l'année scolaire a été divisée en quatre périodes de 9 semaines, il est toujours possible, et même vivement souhaité, de s'inscrire pour donner bénévolement un peu de son temps aux enfants de la commune.

Notamment il serait intéressant de créer une relation intergénérationnelle où les enfants échangeraient avec les adultes autour du jeu ou autre. Toute suggestion peut être étudiée. Faites vous connaître.

L'ACCUEIL DE LOISIRS « LE MOULIN »

Pour répondre au mieux aux souhaits des familles, l'accueil de loisirs « le Moulin » est ouvert :

En périscolaire, les jours de semaine, ou encore les mercredis, les vacances scolaires et l'été.

Pour les enfants dès leur première année de scolarité.

Le Moulin est ouvert toute l'année excepté entre Noël et le jour de l'an et quatre semaines en août.

➔ Ouverture et accueil des enfants :

°Le périscolaire (la garderie)

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

°Le centre de loisirs :

Les mercredis, avec des inscriptions à la journée ou demi-journée et vacances scolaires avec des inscriptions à la journée ou forfait 5 jours (5^{ème} jour gratuit) de 8h30 à 17h30 (possibilité de garderie en dehors de ces horaires)

➔ Une équipe diplômée, expérimentée, motivée et dynamique. Isabelle Miguet, directrice BAFD, Sandrine Latella et Christophe Sertel animateurs BAFA composent l'équipe des permanents. Ce trio s'enrichira, les vacances scolaires, d'animateurs vacataires en fonction des inscriptions.

➔ Des programmes variés :

Les projets d'animations sont basés sur l'imaginaire, l'imagination, la création, la découverte, l'éveil, des jeux éducatifs ou sportifs ou se mêlent plaisir, partage, respect, autonomie et socialisation.

Des thèmes sont choisis par l'équipe d'animation et adaptés à chaque tranche d'âge. Les vacances sont des moments privilégiés pour s'évader dans l'imaginaire...

Pour les vacances de Toussaint, du 21 au 31 octobre, les enfants exploreront « la forêt des invisibles » et partiront à la rencontre de différents personnages qui habitent nos forêts : les farfadets, Lèprechiens, Sylphides, Elfes, Griffons, Naïades et autres gobelins...

Une sortie dans la forêt magique de Vallin, à Saint Victor de Cessieu est prévue le jeudi 31 octobre.

➔ Les tarifs :
Cf Tableau ci-dessous

➔ Les inscriptions :
Sur place, au Moulin, 26 rue de l'Auberge
Commandeur, les lundis, mardis, jeudis et
vendredis de 17h à 18h30 ou les mercredis de
9h à 11h.
Pour une meilleure organisation, il sera
demandé,
Pour la garderie, de préciser aux instituteurs si
votre enfant ira ou non à la garderie,
Pour les mercredis, les inscriptions se font au
plus tard le lundi pour le mercredi qui suit
Pour les vacances scolaires, les inscriptions se
font au plus tard deux semaines avant le début
de celles-ci et pour l'été, 1 mois avant.

Suite aux travaux d'agrandissement et de
rénovation de ce bâtiment, **une porte ouverte**,
à l'attention de tous les parents, **est organisée
le samedi 28 septembre de 9h à 12h**.
Rappelons le, ce centre de loisirs est géré
entièrement depuis début septembre par la
commune et son personnel qualifié.

Téléphone: 04 74 27 23 58
Email : lemoulin@corbelin.fr

Depuis le 1^{er} septembre, la commune adhère
au RAM « Les Avenières, Veyrins-Thuellin,
Corbelin ».

Le RAM est un lieu d'écoute, d'échanges,
d'informations et d'animations pour les
assistantes maternelles, les parents et les
enfants.
Les permanences du RAM au centre Socio-
culturel Jean Bedet des Avenières ont lieu :
Les vendredis des semaines paires : 10h-12h
(sans rendez-vous)
Tous les mardis : 17h à 19h (sur rendez-vous)
Les samedis des semaines impaires : 9h-12h
(sur rendez-vous)
Des temps collectifs sont organisés :
Les lundis des semaines paires à Corbelin de
9h à 11h30 (au Moulin)
Les mardis des semaines impaires aux
Avenières de 14h30 à 16h30
Les vendredis des semaines impaires de 9h
à 11h30 à Veyrins-Thuellin.

Contacts : 04 74 33 10 14
Email : ram.cs.jbedet@wanadoo.fr



Tarifs au 1er septembre 2013



MERCREDIS LOISIRS ET VACANCES SCOLAIRES							
QF	Journée complète AVEC REPAS	1/2 journée AVEC repas <i>uniquement le mercredi</i>	1/2 journée SANS repas <i>uniquement le mercredi</i>	FORFAIT VACANCES 5 jours, soit une semaine AVEC REPAS (5ème jour gratuit)	FORFAIT MERCREDIS forfait au mois 4 MERCREDIS Journée AVEC REPAS	FORFAIT MERCREDIS forfait au mois 4 MERCREDIS 1/2 journée AVEC REPAS	
<501	10,00 €	6,00 €	5,00 €	40 €	32 €	20 €	
501 à 700	11,00 €	6,60 €	5,50 €	44,00 €	35,20 €	22,00 €	
701 à 900	12,00 €	7,20 €	6,00 €	48,00 €	38,40 €	24,00 €	
901 à 1200	13,00 €	7,80 €	6,50 €	52,00 €	41,60 €	26,00 €	
1201 à 1500	14,00 €	8,40 €	7,00 €	56,00 €	44,80 €	28,00 €	
1501 à 1800	15,00 €	9,00 €	7,50 €	60,00 €	48,00 €	30,00 €	
1801 à 2000	16,00 €	9,60 €	8,00 €	64,00 €	51,20 €	32,00 €	
>2000	17,00 €	10,20 €	8,50 €	68,00 €	54,40 €	34,00 €	

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : + 10%
DEGRESSIVITE POUR LES ENFANTS : -5% pour le 2ème, -10% pour le troisième et suivants

PERISCOLAIRE							
	matin		soir				
QF	7h-8h30	7h30-8h30	16h30-16h45	16H45-17H30	16H45-18H	16H45-18H30	
< 501	2,10 €	1,40 €	gratuit	1,75 €	2,45 €	3,15 €	
501 à 1000	2,40 €	1,60 €	gratuit	2,00 €	2,80 €	3,60 €	
DE 1001 à 1500	2,70 €	1,80 €	gratuit	2,25 €	3,15 €	4,05 €	
>1500	3,00 €	2,00 €	gratuit	2,50 €	3,50 €	4,50 €	
GOUTER COMPRIS							

Pour les enfants domiciliés dans une commune extérieure : + 10%

Comme chaque année, dès le début de la campagne de vaccination antigrippale, le cabinet infirmier DAVID-ROCHE-CHANUT effectuera **une permanence sans rendez-vous du lundi au vendredi de 14h15 à 14h45.**

Le cabinet se trouve derrière l'église et l'accès de plein pied à la salle d'attente se fait par le porche situé au fond à gauche du clos de l'ancien prieuré.

Les infirmiers tiennent à rappeler quelques règles concernant la vaccination :

- ✦ les patients désirant se faire vacciner pour la première fois cette année doivent obligatoirement consulter leur médecin traitant avant de se présenter à la permanence.
- ✦ Toute vaccination, autre que celle de la grippe, nécessite une prescription médicale.

Pour des renseignements complémentaires appeler le cabinet au 04 74 88 97 71

QUELQUES RAPPELS DE CIVILITE :

Nuisances sonores

Vu le code général de la santé publique et notamment les articles L1311-2, considérant que l'utilisation abusive des cyclomoteurs en agglomération la nuit est une source de nuisances sonores, un arrêté a été pris le 11 septembre 2007 et demande à être respecté : « L'utilisation des cyclomoteurs et motos est interdite, sauf nécessité absolue (déplacement professionnel et familial) avenue de la Soie, rue du Docteur Robert, rue des Chalands, rue du Soldat d'Égypte, place du Campanil, place J.Falatieu, parking St Ruf et le Champ de Mars, tous les jours entre 22 heures et 6 heures du matin ».

Comportements incivils

Vu le code pénal article R610-5, vu le code de la santé civile articles L2241-1 et suivants, vu le code de la route articles R412-51 et R412-52, considérant l'augmentation de verres brisés, plastiques et de canettes d'aluminium dans certains endroits de la ville notamment dans les lieux ouverts aux mineurs, considérant que la consommation de boissons alcoolisées en réunion dans ces endroits favorisent et occasionnent des nuisances sonores et dégradations, notamment en période nocturne sur le domaine public un autre arrêté du 11 septembre 2007 stipule que :

« La consommation d'alcool est interdite sur la place du Campanil, le Champ de Mars, la place

Falatieu, le parking St Ruf, le complexe sportif J. Dupraz, le Jardin du 19 mars 1962, et le Clos Donat tous les jours ouvrables de 18 heures à 6 heures du matin, les samedis, dimanches et jours fériés de 0 heure à 24 heures à l'exception des débits de boissons temporaires soumis à déclaration préalable ».

Madame la Directrice générale des services, Monsieur le commandant de Gendarmerie des Avenières, le Garde Champêtre, sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution de ces deux arrêtés.

CHIKUNGUNYA ET DENGUE :

Le moustique *Aedes Albopictus* « moustique tigre » peut, dans certains cas, être à l'origine des virus du chikungunya et de la dengue. Son implantation a été confirmée en Isère au cours de l'été 2012. Aussi le département a été classé au niveau 1 du plan national anti-dissémination du chikungunya et de la dengue depuis le 1er mai 2013. Le dispositif de lutte sera activé jusqu'au 30 novembre prochain. Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques. Il est donc nécessaire pour limiter leurs lieux de ponte et de repos et éviter ainsi toute prolifération, de supprimer les eaux stagnantes : soucoupes de pots de fleurs, pneus usagés, chenaux, caniveaux. Des poissons seront élevés dans les bassins afin que les larves de moustiques soient mangées.

L'ensemble du département de l'Isère est concerné bien que le moustique n'ait été observé que dans certaines zones géographiques (se référer au dossier de presse de la Préfecture sur www.maires-isere.fr). La connaissance actuelle de ces zones n'est pas exhaustive et la colonisation peut être très rapide. Le moustique tigre se développe majoritairement en zone urbaine (il recherche la chaleur) et se déplace peu. S'il n'y a pas, à l'heure actuelle, d'épidémie, l'anticipation et la vigilance de tous sont nécessaires.

PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE :

Les éléments du patrimoine archéologique sont constitués par tous les vestiges matériels de l'existence de l'humanité.

Le patrimoine national connaît actuellement une menace sans précédent dans son histoire liée à l'augmentation d'utilisateurs de détecteurs de métaux sans autorisation de

l'État. L'archéologie est un métier : **toute fouille archéologique, liée à des travaux ou à un programme d'étude scientifique est soumise à un régime d'autorisation préalable.**

La détection n'est pas un loisir et l'utilisation **des détecteurs de métaux**, hors des cadres légaux, **est interdite**. Elle menace l'étude et la préservation du patrimoine archéologique. Rejoignez plutôt les associations de bénévoles ou participez aux nombreux chantiers de fouilles autorisés qui vous permettront de prendre conscience du travail de terrain et d'apprendre une série de gestes pratiques correspondant aux différentes phases de la démarche archéologique.

Que dit la loi ?

Code pénal, article 322-3-1 : la destruction, la dégradation ou la détérioration de vestiges archéologiques est punie de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000€ d'amende lorsqu'elle a lieu sur un terrain sur lequel se déroulent des opérations archéologiques ; article 311-4-2 : le vol est puni de même ; article 645-13 : l'intrusion sur un site archéologique est punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 000€.

Code du patrimoine, livre V, article L.544-1 : est puni d'une amende de 7 000€ le fait de réaliser des fouilles sans en avoir obtenu l'autorisation et/ou sans se conformer aux prescriptions de cette autorisation

Voir également les articles L. 544-2, L.544-4, L.542-1, R.544-3 et R.544-4 qui réglementent l'utilisation frauduleuse des détecteurs de métaux.

GRAINE DE CHAMPION A CORBELIN :

Jessie Marrel, le 18 juillet, lors de l'avant dernière qualification « nesquik » à l'Alpe d'Huez, a pris la première place cycliste, se qualifiant ainsi pour la finale nationale sur les Champs Elysée le dimanche 21 juillet. Au terme de cette épreuve, où elle représentait le Département et son club, notre championne s'est classée seconde. Bravo et félicitations.

ACTIVITE ECONOMIQUE :

Depuis le 16 juillet l'entreprise Saint Cyr Bonnet environnement a déménagé au 181 rue Pompéien Piraud.

La commune a acheté ce bâtiment de 1084m², plus le terrain qui appartenait auparavant à la société Mécatech pour un coût de 300 000 €. Après remise en état des locaux et création de bureaux, elle le loue à l'entreprise moyennant

un loyer mensuel qui correspond au remboursement du prêt.

Une opération blanche permet à la société Saint Cyr Bonnet, à l'étroit dans ses anciens locaux, de continuer son activité sur la commune et de prévoir une extension future.

MAISON MEDICALE :

La poste, étant devenue une agence postale communale, s'est installée dans l'ancien relais associatif face à la mairie.

La municipalité a transformé le bâtiment situé au 2 rue du Travail en une maison médicale composée de deux cabinets et baptisée :

« maison médicale Eugénie Ravaz » du nom d'une sage femme dont tous les anciens, corbelinois et alentours, se souviennent.

Le docteur Tolédano est installé depuis le 1er juillet dans des locaux flambants neufs. Les élus s'emploient à trouver un second médecin. L'inauguration prévu le 12 octobre prochain n'aura pas lieu pour être en conformité avec la réglementation qui interdit toute inauguration, hors mise en service, dans les six mois précédents une élection.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES

Une aide médico psychologique peut intervenir à domicile pour accompagner les personnes âgées :

- jeux de mémoire, activités motrices et créatrices pour la stimulation à l'autonomie et le maintien à domicile,
- temps libre et sécurisant pour les aidants familiaux.

Essai offert à domicile.

Paiement par chèques emplois services.

Avantages fiscaux : réduction d'impôts.

Contactez Isabelle BARROSO :

au 07 78 19 48 25

FORUM DE L'INSERTION :

La maison du Conseil Général des Vals du Dauphiné et ses partenaires, dans le cadre de la coordination Territoriale de l'Insertion (CORTI), organisent un forum « Talents et Action d'insertion en Vals du Dauphiné » le 3 octobre 2013 de 9 heures à 17 heures à la salle Equinoxe à La Tour du Pin.

Cette journée réunira les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), acteurs de leur parcours d'insertion, des élus et tous les partenaires engagés dans la réussite d'une insertion personnalisée.

Vous viendrez découvrir le fonctionnement de quatre chantiers d'insertion environnementaux, de deux lieux d'accueil et nos missions : accompagnement aux démarches administratives, santé (mieux-être), mobilité pour tous. Quatre entreprises d'insertion présenteront également les atouts d'une insertion par l'économie.

Ce forum sera l'occasion pour les allocataires du RSA de mettre en valeur leurs talents à travers un défilé de mode, une exposition de peintures, des créations artistiques (musicales, gravure sur verre, tournage sur bois...).

Renseignements à la Maison du Conseil Général des Vals du Dauphiné, service insertion : 04 74 97 97 18

INAUGURATION DU GOLF PUBLIC DE CORBELIN :

L'inauguration du Golf du Campanil s'est déroulée le 8 juin en présence de nombreux élus et de l'ancien et du nouveau président de la Fédération Française de Golf. Cet aménagement (pitch and putt de 9 trous) vient compléter un complexe multi-sports de 7 hectares. En lieu et place d'une friche végétale, derrière le Moulin, un terrain remodelé a été engazonné et équipé de greens synthétiques. Ce nouvel espace dédié au sport, avec son accès spécifique est très agréable à fréquenter et visuellement beau.

Concernant les sceptiques, les antisportifs, nous leur posons la question de savoir s'il fallait conserver ces terrains en l'état (ancien champ de maïs et d'orties) ou les aménager pour les golfeurs et les scolaires. Le golf club du Campanil rassemble aujourd'hui plus de 200 licenciés de Corbelin et de toute la région. Ce club a participé, pour sa part, à l'investissement réalisé, ce qui n'est pas courant dans le monde associatif corbelinois. Cet aménagement a généré depuis le 1^{er} juillet, date où la pratique du golf est devenue payante, plus de 8000 euros de recettes pour la commune. Cela représente, à ce jour, le seul équipement sportif engendrant un retour sur investissement.

LA CASA DEL CAMPO :

Une inauguration du golf organisée conjointement avec celle de « La Casa del Campo » (la maison du champ), nos amis italiens, dont le maire actuel et le précédent avec qui nous avons signé le jumelage, étaient présents en ce jour de fête inaugurale. Cette délégation italienne était contente, ravie et

honorée par l'initiative communale pour le nom donné à ce nouveau local. L'adjonction au bâtiment «le Moulin » d'un agrandissement avec récupération de trois caves existantes nous a permis de créer de nouveaux locaux associatifs qui, pour la première fois à Corbelin, seront utilisés conjointement par 3 associations : le Golf Club du Campanil, le comité de Jumelage et Vin, Terroir et Gastronomie.

L'occupation de ces locaux par ces trois associations permettra d'optimiser l'utilisation d'un bâtiment nécessaire, entre autre, au fonctionnement du golf public

NOUVEAU PARVIS DE L'EGLISE NOTRE DAME DE COMPASSION :

Tout récemment, la veille des fêtes du patrimoine, nous avons mis en service le tout nouveau parvis de l'église.

Dix-huit mètres carrés de pierres, avec accès de niveau pour les personnes à mobilité réduite, sont venus embellir et fonctionnaliser l'entrée de ce bel édifice désormais accessible à tous.

DATE A RETENIR :

28 septembre 2013: de 9h à 12h, portes ouvertes au Moulin. Initialement prévues le 07/09, elles ont été reportées au 28 pour cause de finition de travaux. Venez nombreux visiter les locaux qui accueillent vos enfants en périodes extrascolaires et vacances.

Samedi 19 et dimanche 20 octobre : 11^{ème} Salon de Vin, Terroir et Gastronomie. Entrée 1 euro. Ouvert samedi de 14h à 20h et dimanche de 10h à 19h. Possibilité de repas sur place le samedi soir et le dimanche midi préparés par Michel Biard.

Le concours de cuisine est ouvert à tous les membres d'associations. Lots de valeur à emporter.

Dimanche 20 octobre : vide grenier

Dimanche 24 Novembre : marche des fours pour le Téléthon sur les chemins de Corbelin.

ECHOS DU CAMPANIL
N°70 juin-juillet-août 2013
Publication municipale
Conception – rédaction – impression
par la commission communication Direction de
publication :
Christian CHABOUD
Responsable de rédaction : Marie-Christine SAGNAL
Mairie de CORBELIN
☐ 04.74.83.72.00
www.corbelin.fr
mairie@corbelin.fr